



29, Rue des anciens combattants 34300 AGDE

E-mail : asagath.contact@gmail.com

Site : www.asagath.fr

Déclarée sous le N° : W341007543

N° SIRET : 814 154 845 00014

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'association des artistes solidaires agathois – ASAGATH
du samedi 14 février 2026 à 15h00 - Salle du GRAU D'AGDE

Présents : 36 adhérents présents et 4 adhérents représentés par procuration.
Monsieur le maire Sébastien Frey , la 1ère adjointe Madame Eve Escande et Madame Christiane DEVAUX ont assisté à la tenue de l'assemblée générale.

Présidence de la réunion : Hugues Marmol

Secrétaire de séance : Muriel Gaumet

Ouverture de la séance à 15h00.

Le président remercie Monsieur le maire, Madame Escande, 1ère adjointe et en charge des affaires culturelles et Madame DEVAUX conseillère municipale à la culture de leur présence et de leur soutien. Il remercie aussi l'ensemble des participants de leur présence.

1. BILAN MORAL présenté par le Président, Hugues MARMOL.

En 2025 notre association comptait 78 adhérents.

Nos activités vous ont permis de participer à de nombreuses activités ou animations dont plusieurs expositions gratuites et bien appréciées comme celles réalisées dans les galeries commerciales d'Intermarché ou d'Hyper U et celles du Mail de Rochelongue et de l'avant port et aussi du Salon Nautique.

Nous avons participé à la journée des droits des femmes le 8 mars avec une exposition animation dans l'atelier, très réussie et dont le but était de montrer l'intérêt et la sensibilité de notre association aux causes justes.

Nous avons aussi exposé deux fois à Sète , dans la salle Notre Dame de la Salette et à la chapelle des pénitents , deux expositions pour lesquelles nous avons eu de très nombreuses visites de locaux mais surtout des touristes étrangers.

Nous avons aussi exposé à la salle du Chapitre où le vernissage s'est fait en présence des élus de la commune, de la directrice de la culture et des personnels de sa direction.

Nous étions aussi présents en fin d'année au Salon Nautique avec un stand sous barnum ou plusieurs centaines de visiteurs sont venus voir les œuvres exposées.

Enfin, en décembre l'association a participé deux journées entières au Téléthon et permis de remettre la somme de plus de 1300 euros au Téléthon.

En plus de ces animations, l'association ouvre 5 jours par semaine son atelier aux peintres et sculpteurs et parfois le samedi pour des stages. Le nombre des cotisations trimestrielles s'est élevé à 124 cette année soit une quarantaine de participants aux ateliers inscrits chaque trimestre.

Les participants ont le plaisir de s'y retrouver pour leurs activités de peinture ou sculpture mais aussi des repas de groupe ou chacun apporte sa contribution.



29, Rue des anciens combattants 34300 AGDE
E-mail : asagath.contact@gmail.com
Site : www.asagath.fr
Déclarée sous le N° : W341007543
N° SIRET :814 154 845 00014

Les comptes sont positifs et permettent à l'association de poursuivre ses activités sereinement d'autant plus que la municipalité qui nous apporte son aide et son soutien a encore voté cette année une subvention de 1200 euros à l'association.

Au final, on peut se féliciter de la bonne marche de l'association et remercier vivement les membres actifs du CA et du bureau, ainsi que les exposants, les participants aux animations et ceux qui viennent spontanément nous apporter leur aide lors de nos activités et contribuent au bon fonctionnement de l'association..

2. RÉSULTAT EXERCICE 2025 & BILAN FINANCIER

Préambule:

Problèmes rencontrés avec l'enregistrement des chèques au Crédit Lyonnais.

Le président a remis au LCL pour demande d'explication et vérification une liste de quelques chèques (neuf) émis par des adhérents et non crédités sur le compte Asagath.

Il ne s'agit pas de chèques sans provision mais d'un problème lié à l'automate du LCL qui pour quelques chèques à émis ou non un ticket d'enregistrement.

Le montant de ces chèques non crédités n'est pas pris en compte dans le bilan.

Toute somme qui pourra être remboursée ou acquittée relative à ces chèques sera créditée sur l'exercice 2026.

Le bilan de l'exercice 2025 est en conformité avec le montant des relevés bancaires du LCL de fin d'année 2025.

Principes mis en œuvre : Il est rappelé les grands principes :

Transparence des comptes (accessibles sur simple demande au Président)

Gestion entièrement bénévole et gratuite

Le budget comprend deux volets principaux, les charges (dépenses) et les produits (recettes).

Dans le volet Charges, comme les années précédentes, les seules dépenses véritablement contraintes sont celles liées aux consommations d'eau et d'électricité de l'atelier. Sensibilisés aux dépenses, nous veillons à éviter tout gaspillage inutile par des mesures simples et efficaces et contenir ainsi les coûts en faible augmentation en 2025 .

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
816,98 €	1 547,32 €	1 042,99 €	1 221,66 €	1 779,53 €	2 774,84 €	1 596,84 €	1 695,87 €

Si en 2024 nous avons moins dépensé en location de salle (gratuité de la salle du Chapitre pour l'inauguration de la salle la première année) la charge des locations remonte à 790 € pour les différentes expos.

Comme précisé l'année dernière , les dépenses pour chacune des rubriques ne sont pas constantes d'une année sur l'autre et fluctuent en fonction de l'activité ou des efforts déployés.

C'est le cas par exemple des frais de missions et déplacements intégrant les vernissages ou réceptions qui retrouvent avec 1378,79 € le niveau de dépenses de 2023 et dans une autre

rubrique, les frais d'entretien, fournitures pour le fonctionnement des ateliers et petits équipements pour le local atelier avec 1013,60 € en 2025 contre 238,83 € en 2024, 782,09 € en 2023 , 1988,80 € en 2022.

Au total, les rubriques s'équilibrent entre elles, et globalement , la charge des dépenses toutes confondues (6157,59 €) est quasiment au même niveau qu'en 2024 (6120,48 €)

Concernant le volet Produits ou ressources

La subvention 2025 de la mairie a abondé de 1200 € le budget de fonctionnement de l'association. Les cotisations annuelles sont moins importantes en raison d'une baisse du nombre total d'adhérents.

En revanche, le montant global des cotisations trimestrielles est en légère augmentation.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Cotisation annuelle	1 768,50 €	1 860,60 €	1 611,20 €	1 370,40 €	1 526,60 €	2 278,00 €	2 517,80 €	2 109,50 €
Cotisations ateliers	1 297,00 €	1 675,00 €	1 065,00 €	906,00 €	1 770,00 €	3 197,50 €	2 750,00 €	2 857,50 €
cotisations + dons + expos	6 040,50 €	5 355,60 €	3 955,20 €	3 172,90 €	4 558,60 €	7 034,50 €	6 152,80 €	5 927,00 €

Résultats de l'exercice 2025 - Budget 2025

Comptes de résultats exercice 2025

<u>Exercice 2025</u>	<u>Réalisé au 31/12/2025</u>
----------------------	------------------------------

<u>Charges 2025</u>	<u>6 157,59 €</u>	
<u>Sous-total Charges</u>	<u>6 157,59 €</u>	<u>0</u>
<u>report à nouveau (résultat 2024) code 110</u>		<u>3 709,06 €</u>
<u>Produits 2025</u>		<u>7 137,00 €</u>
<u>Sous-total Produits</u>		<u>10 846,06 €</u>
<u>Résultat (sans report 2024)</u>		<u>979,41 €</u>
<u>Résultat (avec report excédent 2024)</u>		<u>4 688,47 €</u>

- L'excédent de 4688,74 € sera reporté sur exercice 2026.

Compte tenu des bons résultats obtenus, il est proposé pour 2026 le maintien du montant de la cotisation annuelle à 30 €.

Voté à l'unanimité.

Pour les ateliers, les cotisations trimestrielles sont également maintenues :
soit 30 € pour l'atelier sculpture et 20 € pour l'atelier peinture et peinture sur porcelaine

3. QUITUS DE GESTION

Vote du quitus à l'unanimité

4. PRÉVISIONS ACTIVITÉS 2026

Rappel du 10 janvier 2026 : Galettes des rois

7 mars : journée des droits de la femme

Cette journée sera organisée à l'atelier avec présentation d'affiches comme l'an dernier ,
des peintures et sculptures sur le thème de la femme.

Natacha a réalisé une affiche originale pour cette occasion

Un verre de l'amitié sera offert en fin d'après-midi vers 18h.

Lundi 20 avril au samedi 2 mai : expo intermarché

Le nombre et les emplacements seront fonction du nombre d'inscrits.

L'exposition est gratuite et il est rappelé que les participants doivent respecter le règlement.

8 juin au 21 juin expo à la Salette

Aucun thème ne sera demandé mais il est conseillé de présenter des toiles en rapport avec
l'intérêt des touristes pour la région.

Le format maxi sera adapté à la largeur des grilles de 1 m de large et 2 mètres de hauteur

Les exposants pourront bénéficier d'une grille recto et verso.

La participation sera maintenue à 25 €.

Les espaces libres restants sur les murs seront partagés entre les exposants.

L'installation des grilles, tables, nappes, chaînes commencera à 10h30 pour les organisateurs
et à 14h30 pour les exposants.

Le vernissage est prévu à partir de 16h30 à l'issue de l'installation.

13 juillet au 25 juillet : expo au Moulin des Evêques.

Cette salle est propice à l'exposition de grands formats

Les modalités seront précisées après réunion du conseil d'administration

15 au 21 août : Exposition à la salle des Hippocampes à Valras

3 sept au 9 sept : exposition à la chapelle des Pénitents à Sète

Début octobre : exposition dans la galerie d'Hyper U

Exposition gratuite. Le directeur devrait nous accorder toute la galerie

28 octobre au 1er novembre : exposition au Salon nautique

Cette expo est réalisée en extérieur mais à l'abri sous barnum de 25 m2 et peut accueillir 10 à 12 artistes.

4 et 5 décembre 2026 : Participation au Téléthon

Expo Mail de Rochelongue de mi juin à mi sept.

Exposition gratuite . les mardis soirs en juillet et août et les samedis après-midis en juin et sept.

Les modalités seront précisées par mail .

5. QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Il est rappelé que toute adhésion implique l'adhésion au règlement
- En cas de surnombre , il est rappelé que pour nos expositions la priorité est donnée aux exposants n'exposant pas déjà à titre individuel dans les mêmes lieux. Il est rappelé que cette disposition figure au règlement.
- Il est aussi rappelé que les exposants peuvent présenter le jour de leur permanence de petites créations sous forme de cartes postales ou marque-page (validé à l'AG 2025)
- Il est rappelé aux exposants que l'on affiche pas de prix directement sur les œuvres (réglementation fiscale).
- Il est rappelé aussi de ne pas céder les tableaux prévus pour une exposition avant l'exposition - Les tableaux annoncés au catalogue ne seront pas remplacés s'ils ont été vendus avant l'expo alors qu'ils étaient prévus au catalogue.
- Désistement aux expos. La pratique d'une indemnité forfaitaire sera systématisée. Il ne s'agit pas de taxer les exposants qui se désistent mais d'indemniser ceux qui feront un remplacement.
- Une attention sera portée à la qualité des œuvres exposées en salle qui pourront être le cas échéant refusées (feuilles volantes, encadrements non fiables ou dangereux, certains supports de sculptures)
- Suite à l'AG 2025 le délai de non représentation est d'un an uniquement sur Agde. Il n'y a plus de délai pour les expositions à l'extérieur.
- Rappel : Ne pas déplacer les œuvres exposées pour convenances personnelles sans une autorisation préalable.
- Rappel: interdiction lors des expos de prendre contact directement avec les responsables des galeries marchandes ou de salle pour des aménagements personnels quels qu'ils soient.
- Rappel : les copies illégales ne sont pas autorisées dans nos expos en salle. Une mention sera ajoutée dans les modalités de chaque exposition en salle.

6. ELECTIONS ET MANDATS

Rappel de la répartition actuelle des membres du conseil d'administration et postes vacants

1 ^{er} tiers (2025 – 2027)	2 ^{ème} tiers (2023 - 2025)	3 ^{ème} tiers (2024 - 2026)
VIGLIOLA Dani ESTRELLA Natacha	LOUP Mireille MARMOL Hugues	BAIT Monique GAUMET Muriel MARMOL Catherine

Nouvelles candidatures :

Après sollicitation du président, plusieurs adhérents font part de leur candidature.

Leur candidature ainsi que le renouvellement des membres du 2^{ème} tiers sont acceptés à l'unanimité.

Nouvelle répartition des membres du CA :

1 ^{er} tiers (2025 – 2027)	2 ^{ème} tiers (2023 - 2025)	3 ^{ème} tiers (2024 - 2026)
VIGLIOLA Dani ESTRELLA Natacha	LOUP Mireille MARMOL Hugues GATTO Laurence BLOY Catherine POELMANS Chantal LEPAON Frédérique	BAIT Monique GAUMET Muriel MARMOL Catherine

7. POINTS DIVERS

La page facebook Asagath compte 285 followers –

et le Groupe facebook « Adhérents et Amis des Artistes Solidaires Agathois » compte 86 abonnés.

Le président remercie à nouveau M. Sébastien Frey, Mme Eve Escande et Mme Christiane Devaux ainsi que les membres du CA, les participants à l'AG, pour leur présence, leur patience et leurs contributions.

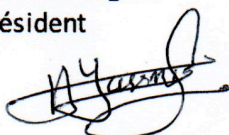
M. le maire félicite le président pour le bon déroulement de l'assemblée générale ainsi que tous les bénévoles et fait part de la place importante qu'il accorde à la culture.

Concernant l'association, il nous informe de la possibilité de faire appel à des aides ponctuelles pour l'organisation ou le fonctionnement par le biais de l'heure civique, un dispositif qui permet de faire appel à des volontaires extérieurs à l'association.


Pour terminer il annonce que les charges en eau devraient diminuer prochainement puisque le prix de l'eau au niveau de la commune sera en baisse de 20% à compter du mois de juillet.

Le Président clôture la séance à 16h17.

Marmol Hugues
Président



Marmol Catherine
Trésorière



Gaumet Muriel
Secrétaire de séance

